

Info-rentree 2020

À conserver toute l'année

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS



Changement d'adresse et nouvelles coordonnées

Si vous changez de numéro de téléphone, d'adresse courriel ou si vous déménagez, informez l'école sans tarder.

En tout temps, durant l'année scolaire, l'école doit pouvoir vous contacter s'il y a une urgence concernant votre enfant.

Vos coordonnées sont aussi utilisées par l'école et le centre de services scolaire pour vous transmettre les renseignements essentiels concernant l'inscription, la rentrée scolaire, etc.

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble sur notre territoire, utilisez le formulaire électronique de changement d'adresse disponible sur notre site Web pour informer le Service de la taxe scolaire.

Contexte de la rentrée 2020-2021

Cette année, la rentrée scolaire sera bien différente. Suite aux recommandations de la santé publique, le gouvernement du Québec a apporté des ajustements au plan de la rentrée scolaire 2020-2021.

Voici quelques grandes orientations qui guident les préparatifs pour accueillir le retour de tous les élèves en classe.

Port du couvre-visage

- Pour les élèves de 5^e et 6^e années du primaire et pour tous les élèves du secondaire, le port du couvre-visage est obligatoire lors des déplacements, dans les aires communes, en présence d'élèves de groupes-classes différents et dans le transport scolaire. Le couvre-visage peut être retiré en classe.
- Pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année du primaire, le port du couvre-visage n'est pas obligatoire, mais il est recommandé dans les aires communes et le transport scolaire.
- Pour les élèves de maternelle 4 ans et 5 ans, le port du couvre-visage n'est pas obligatoire ni à l'école ni dans le transport scolaire. Il est toutefois permis.
- Les élèves à l'éducation des adultes et en formation professionnelle devront porter un couvre-visage en tout temps, sauf lorsqu'ils sont assis dans une salle de classe et qu'ils sont à 1,5 mètre de distance les uns des autres.
- De manière exceptionnelle, le Centre de services scolaire des Sommets a fait

l'achat de deux couvre-visages par élève pour faciliter la mise en place de cette mesure. Cependant, il demeure qu'il est de la responsabilité des parents de fournir un couvre-visage à leur enfant.

Nous vous invitons à visiter le site Web quebec.ca/rentree pour obtenir toutes les informations et les mises à jour.

Nous comptons sur la collaboration des parents et des élèves pour que cette rentrée scolaire se déroule le mieux possible et pour offrir un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire aux élèves.

Transport scolaire

Les informations relatives au transport scolaire des élèves ayant le droit au transport sont disponibles au www.portailparents.ca.

Voici les nouvelles directives en lien avec la COVID-19 pour le transport scolaire :

- Maximum de 2 élèves par banquette
- Fratries sur un même banc lorsque possible
- Constance des places des élèves d'un jour à l'autre
- Masque obligatoire pour les élèves de 5^e et 6^e années du primaire et ceux du secondaire
- Gel antiseptique mis à la disposition des élèves à l'entrée du véhicule
- Nettoyage régulier du véhicule

Nouvelle gouvernance

Depuis le 15 juin dernier, la Commission scolaire des Sommets est officiellement devenue le Centre de services scolaire des Sommets.

Ce changement représente la première étape de la nouvelle structure de gouvernance scolaire, comme annoncé par le ministère de l'Éducation et l'Enseignement supérieur en février 2020.

La mise en place d'un nouveau conseil d'administration est fixée au 15 octobre 2020. Ce dernier sera composé de cinq

employés, cinq parents et cinq membres de la communauté.

Les démarches pour désigner tous les représentants qui siègeront au sein du conseil d'administration commenceront au début du mois de septembre.

Pour tous les détails et documents entourant la mise en place du nouveau conseil d'administration, visitez la section Vie démocratique de notre site Web. Il s'agit d'une belle manière de s'impliquer dans le monde de l'éducation.

Assemblée générale du comité consultatif des services aux élèves HDAA

Êtes-vous parents d'un enfant handicapé ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)?

Nous vous invitons à l'assemblée générale du comité consultatif des services aux élèves HDAA qui se tiendra le 5 octobre à 19 h, à l'école secondaire du Tournesol à Windsor.*

Les services et les encadrements offerts aux élèves HDAA et le rôle du comité consultatif y seront présentés.

C'est également lors de l'assemblée générale annuelle que sont élus les parents qui participeront au comité pour la prochaine année.

* Selon les règles sanitaires en vigueur, la rencontre pourrait avoir lieu par vidéoconférence.

Responsable des plaintes et protecteur de l'élève

Vous vivez une situation problématique à l'école ou dans un centre de formation?

Vous pouvez faire connaître votre désaccord et contribuer à trouver une solution.

Informez-vous sur les étapes à suivre et consultez notre aide-mémoire.

Ces informations sont disponibles au www.csdessommets.qc.ca. Tous les détails sur la procédure d'examen des plaintes et sur le protecteur de l'élève y sont également indiqués.

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Toute situation d'intimidation et de violence vécue dans nos établissements est prise au sérieux. Chaque établissement du Centre de services scolaire des Sommets possède un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui est mis en application dans son milieu.

Les parents dont l'enfant est impliqué dans une situation d'intimidation ou de

violence sont invités à communiquer avec la direction de l'école. Dans le cas où les démarches mises en place avec la direction ne permettent pas d'améliorer la situation, nous encourageons les parents à joindre la direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires au reduc@csdessommets.qc.ca.

Vérification des antécédents judiciaires

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie scolaire de votre enfant?

Que ce soit pour accompagner un groupe d'élèves lors d'une sortie, pour faire une démonstration à un groupe d'élèves en classe ou pour aider à la bibliothèque scolaire, vous aurez à remplir un formulaire de déclaration d'antécédents judiciaires.

Cette mesure a pour but de protéger l'intégrité et la sécurité des élèves.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le dépliant *Vérification des antécédents judiciaires* disponible sur notre site Web.



Assurances

Le Centre de services scolaire des Sommets détient une police d'assurance responsabilité civile qui couvre seulement les accidents qui engagent sa responsabilité.

Cette assurance responsabilité ne couvrira pas les dommages corporels ou matériels subis par les élèves, à moins que le centre de services scolaire ou son personnel commettent une faute.

Nous suggérons aux parents de prendre une assurance accident personnelle pour les soins dentaires et médicaux (incluant le transport en ambulance), pour les bris de lunettes, etc.

Info tempête

au plus tard à 6 h 30 le matin

En cas de tempête de neige ou d'intempéries, si des établissements doivent fermer, l'information sera en ligne sur la page d'accueil et la page Info-tempête de notre site Web, de même que sur notre page Facebook, au plus tard à 6 h 30 le matin.

Si aucun message à cet effet ne s'y trouve, c'est que nos établissements sont ouverts. Lors de situations où la météo est incertaine, le centre de services scolaire

privilégiera la fermeture, et ce, par souci de sécurité.

Bien que notre site Web soit le principal moyen d'information, nous avisons aussi les médias. Les établissements ayant une page Facebook publient également l'information tôt le matin.



Service de garde: *en cas de fermeture*

En début d'année scolaire, chaque école primaire informe les parents de la disponibilité ou non du service de garde en cas de fermeture d'école.

Par prudence, les parents doivent tout de même communiquer avec le service de

garde pour savoir s'il est ouvert lors des tempêtes.

Sachez que vous devrez assurer vous-même le transport de votre enfant au service de garde ainsi que son retour à la maison.

Loi concernant la lutte contre le tabagisme et Loi encadrant le cannabis

Défense de fumer et de vapoter en tout temps

La Loi interdit de fumer ou de vapoter en tout temps sur les terrains des établissements d'un centre de services scolaire, que ce soit une école primaire ou secondaire, un centre d'éducation des adultes ou de formation professionnelle ou encore le centre administratif. Le soir ou la fin de semaine, dans un

stationnement ou un parc-école, c'est interdit. Cette interdiction vise aussi le cannabis.



Calendrier scolaire primaire et secondaire 2020-2021

JUILLET 2020							AOÛT 2020							SEPTEMBRE 2020							OCTOBRE 2020						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4						1			1 ₄	2 ₅	3 ₆	4 ₇	5					1 ₆	2 ₇	3	
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8 ^L	9 ₉	10 ₁	11 ₂	12	4	5 ₈	6 ₉	7 ₁	8 ₂	9	10
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	13	14 ₃	15 ₄	16 ₅	17 ₆	18 ₇	19	11	12	13 ^L	14 ₄	15 ₅	16 ₆	17
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22 ₈	23 ₉	24 ₁	25 ₂	26	18	19 ₇	20 ₈	21 ₉	22 ₁	23 ₂	24
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27 ₁	28 ₂	29	27	28 ₃	29 ₄	30 ₅				25	26 ₃	27 ₄	28 ₅	29 ₆	30 ₇	31
							30	31 ₃																			
NOVEMBRE 2020							DÉCEMBRE 2020							JANVIER 2021							FÉVRIER 2021						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2 ₈	3 ₉	4 ₁	5 ₂	6	7			1 ₉	2 ₁	3 ₂	4 ₃	5					1	2		1 ₄	2 ₅	3 ₆	4 ₇	5	6	
8	9 ₃	10 ₄	11 ₅	12 ₆	13 ₇	14	6	7 ₄	8 ₅	9 ₆	10 ₇	11	12	3	4	5 ₄	6 ₅	7 ₆	8 ₇	9	7	8 ₈	9 ₉	10 ₁	11 ₂	12 ₃	13
15	16 ₈	17 ₉	18 ₁	19 ₂	20	21	13	14 ₈	15 ₉	16 ₁	17 ₂	18 ₃	19	10	11 ₈	12 ₉	13 ₁	14 ₂	15 ₃	16	14	15 ₄	16 ₅	17 ₆	18 ₇	19	20
22	23 ₃	24 ₄	25 ₅	26 ₆	27 ₇	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18 ₄	19 ₅	20 ₆	21 ₇	22	23	21	22 ₈	23 ₉	24 ₁	25 ₂	26 ₃	27
29	30 ₈						27	28	29	30	31			24	25 ₈	26 ₉	27 ₁	28 ₂	29 ₃	30	28						
														31													
MARS 2021							AVRIL 2021							MAI 2021							JUIN 2021						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1 ₂	2	3						1			1 ₄	2 ₅	3 ₆	4	5	
7	8	9 ^L	10 ₅	11 ₆	12 ₇	13	4	5	6 ₃	7 ₄	8 ₅	9 ₆	10	2	3	4 ₄	5 ₅	6 ₆	7	8	6	7 ₇	8 ₈	9 ₉	10 ₁	11 ₂	12
14	15 ₈	16 ₉	17 ₁	18 ₂	19 ₃	20	11	12 ₇	13 ₈	14 ₉	15 ₁	16 ₂	17	9	10 ₇	11 ₈	12 ₉	13 ₁	14 ₂	15	13	14 ₃	15 ₄	16 ₅	17 ₆	18 ₇	19
21	22 ₄	23 ₅	24 ₆	25 ₇	26	27	18	19 ₃	20 ₄	21 ₅	22 ₆	23	24	16	17 ₃	18 ₄	19 ₅	20 ₆	21 ₇	22	20	21 ₈	22 ₉	23	24	25	26
28	29 ₈	30 ₉	31 ₁				25	26 ₇	27 ₈	28 ₉	29 ₁	30 ₂		23	24	25 ₈	26 ₉	27 ₁	28 ₂	29	27	28	29	30			
														30	31 ₃												

- JOURNÉES PÉDAGOGIQUES
 - CONGÉS POUR LES ÉLÈVES ET LE PERSONNEL ENSEIGNANT
 - ▲ JOURS DE REPRISE DE CLASSE À LA SUITE DE SUSPENSION DE COURS OU 3 JOURNÉES PÉDAGOGIQUES
- 180 JOURS DE CLASSE ET 20 JOURNÉES PÉDAGOGIQUES**

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE : Les lettres en exposant (L pour lundi et V pour vendredi) indiquent un changement au niveau de l'horaire afin d'obtenir un nombre équivalent de journées de classe.

SECONDAIRE : Les chiffres en indice (1 à 9) indiquent le jour de la grille-horaire.

La vie qui s'élève